



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Secrétariat général

Paris, le 21 février 2019

Direction des ressources humaines

Service Développement professionnel et conditions de travail

*Sous-direction des politiques sociales, de la prévention
et des pensions*

Bureau des prestations d'action sociale

**ARRÊTÉ PORTANT RENOUVELLEMENT
DES MEMBRES DU
COMITE CENTRAL D'ACTION SOCIALE**

Le ministre de la transition écologique et solidaire,

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 09 octobre 2014 modifié relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale et aux comités locaux d'action sociale, au ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et au ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR),

Arrêtent :

Article 1 :

Le nombre de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales des fonctionnaires regardées comme les plus représentatives est fixé comme suit :

- FNEE - C.G.T (Fédération Nationale de l'Equipement et de l'Environnement)
5 sièges titulaires et 5 suppléants

- F.O (Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services)
4 sièges titulaires et 4 suppléants

- UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)
3 sièges titulaires et 3 suppléants

- C.F.D.T. (Union Fédérale de l'Environnement, des Territoires, des Autoroutes et de la Mer)
2 sièges titulaires et 2 suppléants

- FSU
1 siège titulaire et 1 suppléant

Article 2 :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 09 octobre 2014 modifié portant création du comité central d'action sociale et des comités locaux d'action sociale et fixant leurs attributions et leur organisation, le nombre de représentants est fixé comme suit :

1 - En tant que représentant(e)s de l'Administration :

Membres titulaires :

M. Jacques CLEMENT, directeur des ressources humaines – SG/DRH

Mme Anne AMSON, cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail
-SG/DRH/D

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions - SG/DRH/D/PSPP

M. Raphael DUFAU, chef du bureau des prestations d'action sociale - SG/DRH/D/PSPP/PSPP2

Mme Murielle DEMAGNY, cheffe du bureau de l'action médico-sociale et de la prévention - SG/DRH/CRHAC2

M. Jean Pascal BIARD, directeur régional adjoint de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Mme Emilie GALLOUET, cheffe du bureau de l'appui aux services et de la veille sociale (SG/DRH/RS3)

Membres suppléants :

Mme Fanny DELEMOTTE, chef du bureau du budget du personnel - SG/DRH/PSPP2

M. Robert COURRET, adjoint à la cheffe du service du développement professionnel

M. François LEPAGE, adjoint à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions - SG/DRH/D/PSPP

M. Pascal GUILPIN, adjoint à la cheffe du bureau en charge de l'action médico-sociale - SG/DRH/CRHAC2

M. Patrick VERGNE, directeur adjoint - DREAL Auvergne Rhône-Alpes

M. Julien CUSTOT directeur adjoint - DREAL Pays Loire

M. Patrice BERTAUD, chef de service – DDTM 44

2 - En tant que représentant(e)s du service social :

Membre titulaire :

Mme Corinne GRUSZKA, conseillère technique nationale de service social

Membre suppléant :

Mme Hélène LAIRD, conseillère technique de service social – DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

3 - En tant que représentant(e)s d'organismes ou d'associations oeuvrant pour l'action sociale :

Membres titulaires :

Mme Joëlle GAU, présidente de la Fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide (FNASCE)

M. Stéphane SUTEAU, président du Comité de gestion des centres de vacances (CGCV)

M. André CHAVAROT, président du Comité d'aide sociale (CAS)

Membres suppléants :

M. Eric RAYNAUD, 1^{er} Vice-Président de la FNASCE

M. Dominique JARDIN, vice-président du CGCV

M. François GODLEWSKI, vice-président du comité d'aide sociale (CAS)

4 - En tant que représentant(e)s du personnel

Désignés par l'organisation CGT

Membres titulaires :

M. Christian MATHIS

M. Christian MAHUT

M. Franck ROBERT

Mme Jocelyne PELÉ

M. Christian JACQUEMARD

Membres suppléants :

M. Mickaël ROUX

Mme Josiane PASQUALOTTO

M. Patrice LONGÉ

Mme Bernadette COIGNAT

M. Laurent LANOÉ

Désignés par l'organisation FO

Membres titulaires :

M. Pascal WEST

Mme Anne DELAROQUE

M. Jacques DOTU

Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA

Membres suppléants :

Mme Stéphanie FERRARI-PAILLET
Mme Caroline FOREST
M. Serge GRIMAUD
Mme Françoise LEFEVRE

Désignés par l'organisation UNSA

Membres titulaires :

Mme Annie HUYGHE
M. Franck MAZET
Mme Nadine COMTE

Membres suppléants :

Mme Jacqueline GOUDOUX
Mme Marielle CUNY
M. Christian MALGARINI

Désignés par l'organisation CFDT

Membres titulaires :

Mme Sylvia BOISBOURDIN
M. Pascal BLANDEL

Membres suppléants :

Mme Maryline GROSROYAT
M. Eric TAVERNIER

Désignés par l'organisation FSU

Membre titulaire :

M. André ROBERT

Membre suppléant :

M. Romain ARCANGELI

Article 3 :

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour les ministres et par délégation :

Le directeur des ressources humaines

Signé

Jacques Clément